



Restrictions sur la promotion des produits du tabac et de vapotage sur internet et sur les médias sociaux

Rappel destiné aux fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants de produits du tabac et de produits de vapotage ainsi qu'aux organisateurs de festivals et événements.

La promotion des produits du tabac et des produits de vapotage sur internet et sur les médias sociaux est une des activités réglementées par la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* (LTPV), au même titre que celle qui se fait dans les médias traditionnels.

La LTPV peut donc s'appliquer à la publication de commentaires, de photos, de vidéos faisant la promotion des produits du tabac et/ou des produits de vapotage sur internet, y compris sur des blogues, des forums de discussion, sur toutes les applications mobiles et sur les médias sociaux tels que Facebook, Twitter/X, YouTube, Snapchat, Tik Tok, etc. Les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les détaillants de produits du tabac et de produits de vapotage ainsi que les organisateurs de festivals et événements ont la responsabilité de s'assurer que leurs activités promotionnelles sont conformes aux règles applicables.

Santé Canada souhaite rappeler que le ministère veille au respect de la LTPV y compris sur internet et dans les médias sociaux.

En tant que partie réglementée, il est de votre responsabilité de comprendre comment la loi s'applique à vous et de vous assurer que vos produits, activités et processus sont conformes à la LTPV et à ses règlements ainsi qu'à toutes les autres lois applicables au Canada.

Le non-respect des exigences de la législation applicable peut entraîner des mesures de conformité et d'application de la loi supplémentaires. Le non-respect des exigences de la législation applicable peut entraîner des sanctions, y compris des amendes pouvant atteindre 500 000 \$ ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans, ou les deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Santé Canada :

Courriel : tcp.questions-plt@hc-sc.gc.ca

Téléphone : 1-866-318-1116 (numéro sans frais)

La LTPV est disponible à l'adresse suivante : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/t-11.5/index.html>

